



PV COMMISSION SPORTIVE D25 27 septembre 2023

1. Championnat par équipes journée 1

- **D25 D1 poule 1 Frasne 1 / Saint-Vit 7**

Le joueur Jean-Claude DOUDOU de Saint-Vit abandonne avant sa partie de double, sans rapport de JA.

→ Perte de ses points pour sa première partie de simple non disputée contre A.SCHNEUWLY (sans que celui-ci n'en bénéficie)

→ **Rappel à l'ordre : tout abandon de joueur en cours de rencontre doit faire l'objet d'un rapport de JA**

- **D25 D4 poule 1 Champlive 5 / Chemaudin 3**

Le joueur Benjamin BAUER de Chemaudin a joué sans certificat médical.

→ Demande de fourniture du certificat médical du joueur par mail à la Commission Sportive + mise à jour fiche licence le cas échéant

- **D90 D1 poule 1 Offemont 1 / Belfort 5**

La feuille n'est pas remontée par GIRPE, oubli des points-parties (1/0) et problème d'enregistrement des manches de 2 parties dans la saisie SPID, celles où le joueur de gauche a gagné. Le club d'Offemont a envoyé un mail le 26/09 pour signaler la panne de son PC et ses soucis de saisie, et a rectifié sa saisie avant mardi soir.

- **D90 D1 poule 2 Sochaux 2 / Montbouton 2**

Le joueur Jean-François CUENOT de Sochaux abandonne avant sa 4^e partie de simple, sans rapport de JA.

→ Perte de ses points pour sa première partie de simple non disputée contre A.CHAILLET (sans que celui-ci n'en bénéficie)

→ **Rappel à l'ordre : tout abandon de joueur en cours de rencontre doit faire l'objet d'un rapport de JA**

- **D90 D2 poule 2 Bavans 3 exempt**

Oubli de remonter sa feuille de rencontre contre exempt.

→ Demande de composition de l'équipe à envoyer au plus tard vendredi 29/09 à la Commission Sportive

→ Amende 15 €

- **D90 D4 poule 1 Sochaux 3 / Montbouton 4**

Montbouton 4 s'est présenté à 2 joueurs

→ Rencontre perdue par pénalité (18-0, 0 point marqué)

→ Amende 20 €

2. Rappels pédagogiques

- Le cas d'un joueur sans certification médical à jour dans SPID est signalé par GIRPE au moment de la saisie du joueur dans le cartouche de rencontre. Dans ces conditions, le JA de la rencontre (très souvent le capitaine visiteur) ne doit pas autoriser le joueur à disputer la rencontre s'il ne peut pas présenter un certificat médical de moins d'un an.
- Il est toujours utile qu'une personne prenne la feuille de rencontre GIRPE en photo à la fin de celle-ci. En cas de panne informatique, la feuille peut ainsi être reconstituée ou saisie directement dans SPID via l'Espace Club.
- Lorsqu'un joueur abandonne en cours de rencontre voire en cours de partie, le JA doit inscrire un rapport au dos de la feuille pour décrire le moment précis de l'abandon, le score éventuel de la partie au moment de l'abandon, et les circonstances (blessure, ...)



Jean-Michel HELLER

Commission Sportive Départementale